

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DU CANTAL**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers Du Cantal est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

En 2024, **215 dossiers** de surendettement ont été déposés auprès de la Commission de surendettement du Cantal contre 237 dépôts en 2024, marquant une baisse de 9,3%.

A l'inverse, une hausse des dépôts est constatée sur l'ensemble du territoire français (+9,8%) ainsi que sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (+9.84%).

Pour mémoire, l'année 2024 avait connu une hausse des dépôts de +7.31% dans le Cantal, + 11.82% en AURA et + 10.84% en France métropolitaine.

**Le Cantal enregistre donc 172 dossiers déposés pour 100 000 habitants, contre 231 en Auvergne-Rhône-Alpes et 267 en France métropolitaine.**

La Banque de France a multiplié les canaux d'accès à ses services et depuis 2021, il est possible de déposer un **dossier en ligne** sur son site internet. L'utilisation de ce canal, bien que proportionnellement plus faible que dans le région et sur le plan national tend à augmenter : **40 dossiers en 2025** contre 20 dossiers en 2024.

La proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre) dans les dossiers déposés se situe à 32,9 % en 2025 (contre 35,4% en 2024).

**Recevabilité et orientation**

**181** dossiers ont été déclarés recevables en 2025 (- 17% par rapport à 2024) et 13 dossiers irrecevables (contre 14 en 2024 soit -7,1%).

15,4% des dossiers irrecevables comportaient un bien immobilier, contre 19,6 % au niveau régional et 22,7 % au niveau national et dans 7,7% des dossiers recevables le bien immobilier constitue la résidence principale.

**Concernant les 183 dossiers orientés en 2025, 39,3% présentent une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier**, stable par rapport à 2024 (39,5%), proportion inférieure à celles constatées au niveau régional et national (43,5% et 43,8%).

La part des dossiers orientés vers un RP sans LJ s'établit à 29,5 % contre 37,6% au niveau régional et 38,7 % au niveau national. Ce taux pour le Cantal est en baisse de 6,9 points cette année (36,4% en 2024).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

**En 2025, la commission du Cantal a traité 207 dossiers** contre 246 en 2024 (- 15,9%) dont :

⇒ **27,5 % de mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.**  
[Région : 34,1 % et France : 34,1 %]

⇒ **42,5 % de mesures imposées avec ou sans effacement :**  
[Région : 46,6 % et France : 44,1 %]

Dont 32,9% de mesures imposées avec ou sans effacement réglant la situation de surendettement,  
9,7% de mesures imposées d'attente sans effacement (réaménagement ou suspension d'exigibilité des créances).

⇒ **14 % de plans conventionnels de redressement définitifs**  
[Région : 6,1 % et France 6,6 %]

Dont 3,4 % de plans réglant la situation de surendettement  
10,6 % de plans d'attente (réaménagement ou report de dettes)

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires

La proportion de mesures pérennes recule de 85,8% en 2024 à 76,1% en 2025, nettement inférieure au niveau national (83,8%) et au niveau régional (83,4%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport d'activité
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	2	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	2 37
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Présentation auprès des conseillers France Travail d'Aurillac et St Flour

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à présenter le rapport d'activité et fluidifier les interactions.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Pas de caractère contraignant de l'accompagnement social et budgétaire
- La limitation du nombre de déblocage de l'épargne pendant la durée du plan peut obliger les débiteurs à solliciter un micro-crédit et donc une nouvelle dette alors qu'ils ont de l'épargne.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

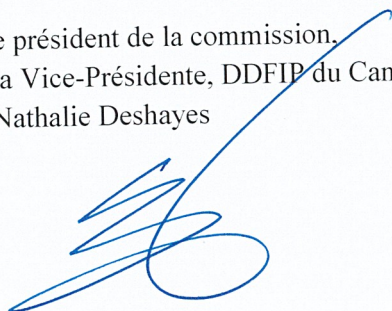
- Augmentation des cas d'inéligibilité pour siren actif
- Augmentation de la part des jeunes déposants

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

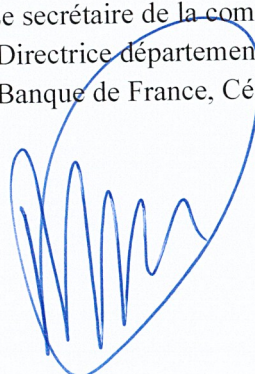
RAS

Fait à Aurillac, le 2 mars 2026

Pour le président de la commission,  
Mme la Vice-Présidente, DDFIP du Cantal  
Mme Nathalie Deshayes



Le secrétaire de la commission,  
Directrice départementale de la  
Banque de France, Céline Delagnes



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>237</b>	<b>215</b>	<b>-9,3%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	35,4%	32,9%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,5%	12,9%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>218</b>	<b>181</b>	<b>-17,0%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	13,3%	7,7%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>-7,1%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	14,3%	15,4%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>220</b>	<b>183</b>	<b>-16,8%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	39,5%	39,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	36,4%	29,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	1,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	63,6%	69,4%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>246</b>	<b>207</b>	<b>-15,9%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,3%	8,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,7%	6,3%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	35,4%	27,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	1,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,8%	14,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	6,9%	3,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,9%	10,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	41,9%	42,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	34,1%	32,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,1%	16,9%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,7%	9,7%	
<b>Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)</b>	<b>85,8%</b>	<b>76,1%</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	6,3%	6,6%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	27,5%	34,1%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	14,0%	6,1%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	42,5%	46,6%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	76,1%	83,4%	83,8%

\*en % de dossiers traité

\*\*en % des mesures valant solution

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CANTAL	Dettes financières	5 805	154	666	80,4	88,0	13 106	4,0
	dont dettes immobilières	2 211	23	41	30,6	13,1	84 477	1,0
	dont dettes à la consommation	3 450	133	482	47,8	76,0	14 046	3,0
	dont autres dettes financières	143	109	142	2,0	62,3	852	1,0
	Dettes de charges courantes	867	147	612	12,0	84,0	4 188	3,0
	Autres dettes	546	116	278	7,6	66,3	2 204	2,0
	Endettement global	7 219	175	1 556	100,0	100,0	19 756	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
AURA	Dettes financières	376 233	10 974	51 415	69,8	81,7	14 969	4,0
	dont dettes immobilières	132 873	1 103	1 754	24,6	8,2	100 431	1,0
	dont dettes à la consommation	231 657	9 868	41 329	43,0	73,5	14 422	3,0
	dont autres dettes financières	11 441	6 605	8 181	2,1	49,2	800	1,0
	Dettes de charges courantes	69 788	10 375	34 092	12,9	77,2	3 963	3,0
	Autres dettes	93 193	7 547	16 838	17,3	56,2	2 150	2,0
	Endettement global	539 214	13 431	102 345	100,0	100,0	19 133	7,0

# Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

## Rapport d'activité des commissions (Endettement)

### REG

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>3 534 669</b>	<b>97 106</b>	<b>467 584</b>	<b>71,2%</b>	<b>80,6%</b>	<b>15 757</b>	<b>4,0</b>
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>666 209</b>	<b>91 577</b>	<b>294 807</b>	<b>13,4%</b>	<b>76,0%</b>	<b>3 952</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>763 839</b>	<b>65 114</b>	<b>145 960</b>	<b>15,4%</b>	<b>54,0%</b>	<b>2 000</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 964 717</b>	<b>120 473</b>	<b>908 351</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 278</b>	<b>7,0</b>

Source : Banque de France.

### Cantal

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>5 805</b>	<b>154</b>	<b>666</b>	<b>80,4%</b>	<b>88,0%</b>	<b>13 106</b>	<b>4,0</b>
dont dettes immobilières	2 211	23	41	30,6%	13,1%	84 477	1,0
dont dettes à la consommation	3 450	133	482	47,8%	76,0%	14 046	3,0
dont autres dettes financières	144	109	143	2,0%	62,3%	852	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>867</b>	<b>147</b>	<b>612</b>	<b>12,0%</b>	<b>84,0%</b>	<b>4 188</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>546</b>	<b>116</b>	<b>278</b>	<b>7,6%</b>	<b>66,3%</b>	<b>2 204</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>7 219</b>	<b>175</b>	<b>1 556</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 756</b>	<b>8,0</b>